Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213503519-20251204-D_2025_15-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de LE RHEU
Ville de LE VERGER

DÉCISION N° 2025/11 PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 4 DÉCEMBRE 2025

Madame le Maire,
- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°06.2020.05 en date du 25 juin 2020.

DÉCIDE

Article 1 :
- Le 20 octobre, logiciel de gestion du cimetière, par GESCIME pour un montant de 4 004,00 € HT soit 4 804,80 € TTC
- Le 21 octobre, installation de la fibre au restaurant scolaire, par SFR pour un montant de 75,00 € HT soit 90,00 € TTC
- Le 24 octobre, remplacement de l'onduleur de la bibliothèque, par MICRO-C, pour un montant de 84,00 € HT soit 100,80 € TTC
- Le 27 octobre, repas du CCCAS du 15 novembre 2025, par L'instant réception, pour un montant de 1 699,56 € TTC pour 77 adultes et 5 enfants
- Le 4 novembre, produits d'entretien, par PLG, pour un montant de 204,12 € HT soit 244,94 € TTC
- Le 5 novembre, destruction confidentielle de papiers, par la Feuille d'Érable pour un montant de 121,40 € HT soit 145,68 € TTC
- Le 18 novembre, changement d'une crémone pompier à la salle des associations, par Menuiseries Jamin pour un montant de 85,10 € HT soit 102,12 € TTC
- Le 19 novembre, déménagement et réaménagement de la cuisine (du restaurant scolaire à l'auberge), par Faramus pour un montant de 4 350,00 € HT soit 5 220,00 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des Délibérations de la commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le maire
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un Délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à LE VERGER,
Le 4 décembre 2025

Mme le Maire,
Sylvie GALIC